

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 45 (1907)  
**Heft:** 48

**Artikel:** Lei saocesses à Felet  
**Autor:** Mérine  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-204629>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

SUR LA MINE

**O**n dit souvent qu'il ne faut pas juger les gens sur la mine. C'est un tort. La figure offre toute une série d'observations des plus précieuses.

En voici quelques-unes :

Des joues charnues indiquent l'humidité du tempérament et la sensualité. Le chagrin creuse les joues, la rudesse et la bêtise leur impriment des sillons grossiers. Certains enfoncements des joues, en forme plus ou moins triangulaire, sont la marque infaillible de l'envie ou de la jalouse. Une joue naturellement gracieuse, et qui, vers les yeux, est agitée par un léger tressaillement, est l'indice presque toujours infaillible d'un cœur sensible, généreux, incapable d'aucune bassesse.

\*

Méfiez-vous de celui qui ne sourit jamais agréablement. La grâce du sourire humain sert en quelque sorte de thermomètre pour la bonté du cœur et la noblesse du caractère. Si le trait qui va de la narine à l'extrémité de la bouche est arqué, sans nuance ni ondulation, il est un signe infaillible de sottise. La même chose a lieu lorsque l'extrémité de ce trait touche, sans intervalle, à l'extrémité de la lèvre supérieure, ou bien si elle s'en éloigne considérablement. Si sur la joue d'un homme qui sourit se forment trois lignes parallèles et circulaires, il y a dans son caractère de la bêtise ou de la folie.

\*

Un menton avancé annonce toujours quelque chose de positif. Un menton reculé quelque chose de négatif. Un menton rond, pourvu d'une fossette au milieu, annonce la bonté, comme la grâce et la gentillesse. Un petit menton annonce la timidité. Un menton plat, froidur et sécheresse de tempérament. Un menton angulaire dénote l'adresse, la prudence et la fermeté. C'est le menton du type saturnien. Un menton pointu passe pour le signe de la ruse et de la finesse. Pourtant chez certaines personnes ce genre de menton est l'indice du dévouement le plus raffiné et le plus idéal. C'est vrai pour les femmes. Un menton large, long, lourd dans sa partie osseuse, donne un caractère grossier, dur, orgueilleux et violent. Le « menton de galoch » dénote la perfidie et la trahison, le despotisme de caractère.

\*

Jamais un grand artiste, pour représenter la majesté d'un personnage divin, ne le représenterait avec un front fuyant, car le front vaste et droit est signe d'intelligence.

**D'OU VIENT NOTRE NOM ?**

**E**N 1882, dans une séance de la Société vaudoise des sciences naturelles, un chercheur, M. Ju-les-F. Picard a soulevé la question de l'éty- mologie, de la signification et de la provenance des mots *Vaud* et *Vaudois*.

Voici quelques extraits de cet intéressant travail :

A ce sujet, on lit dans le dictionnaire du canton de *Vaud*, par Levade, que l'éty- mologie des mots *Vaud* et *Vaudois* est restée incertaine, malgré les recherches faites par plusieurs auteurs et surtout par Rochat.

D'après Förstemann, la signification du mot *Wald*, qui est la racine de l'adjectif *Waldensis*, ne veut point dire *forêt* en ancien germanique ; il se traduit en français par *qui règne, qui gouverne*, ce qui veut dire *gouverneur*.

Les Burgondes, sous la conduite de leur roi Gondioch, ont pris possession de la partie orientale de la Gaule, dès la Lorraine, au nord, à la Provence, au midi, moins par la force des armes que du consentement des principaux des pays envahis. Cette prise de possession eut lieu en l'an 456, et peu après ils occupèrent l'Helvétie occidentale, aussi ensuite d'entente avec les principaux de la nation, qui

JACQUES ÉLECTEUR

**O**n se souvient encore d'une brochure dont nous avons parlé il y a deux ou trois semaines, qui avait pour titre *L'Ami Jacques* et pour auteur notre spirituel collaborateur le « Paysan du Seyon ».

Voici encore une jolie anecdote qui a trait à « l'Ami Jacques » et que conte un des lecteurs de la *Feuille d'avis de Neuchâtel* :

« Je viens de lire la brochure que le très délicat Paysan du Seyon consacre au parfait honnête homme nommé Jacques Kissling, et cette lecture m'a remis en mémoire un petit fait qui prouve bien jusqu'à quel point cet excellent Jacques poussée la naïveté ; le voici dans toute sa simplicité.

C'était en 1901, le jour de l'élection des députés au Grand Conseil, Jacques était en traitement à l'hôpital de la ville pour une affection sans doute peu grave, puisqu'il n'était pas tenu de garder le lit. Quelques malades, parmi lesquels notre homme, ayant manifesté le désir de prendre part au scrutin, une délégation du bureau électoral se rendit à l'hôpital pour recueillir les suffrages des ayants-droit.

L'infirmier de l'établissement avait remis à chaque intéressé les bulletins des différents partis en présence, soit, si nos souvenirs sont exacts, libéral, radical, socialiste ; les votants après vérification de leurs droits, recevaient des membres de la délégation l'enveloppe officielle, et là, sans honte ni scrupules, y introduisaient le bulletin de leur parti ; mais Jacques demanda à se retirer pour voter, il emporta son enveloppe et les trois bulletins ; un instant après, il reparut au seuil de sa chambre, sa large figure illuminée par le sourire que donne la satisfaction du devoir accompli, tenant d'une main son enveloppe dûment cachetée, tenant de l'autre... un bulletin rouge et un bleu ; aussi l'infirmier de lui dire d'un air narquois :

— Alors, Jacques, vous avez voté vert ?

Et Jacques tout ahuri de dire :

— Comment le savez-vous ?

La délégation du bureau électoral partit d'un franc éclat de rire et il y avait vraiment de quoi.

Quant à Jacques, il n'a pas encore compris.

GRAND GUILLAUME.

LEI SAOCSESSES A FELET

**F**ELET n'étai pas on avarou. Se fasá dei économies, c'est que n're pas retsou ; cé que n'est pas lou casse dé ti lei pourrous. Ye

voyaient en eux des auxiliaires et des défenseurs contre les autres peuplades germaniques, se renouvelant sans cesse, qui venaient de l'Helvétie orientale.

En 464, Gondioch partagea ses états de Bourgogne entre ses enfants : Chilpéric eut en partage la Bourgogne transjurane, soit l'Helvétie occidentale, comprenant le pays de Neuchâtel. Bienné jusqu'à Soleure ; puis remontant le cours de l'Aar, de la Sarine et de la Singine, elle s'étendait sur le canton actuel de Fribourg, le Valais, le Pays de Vaud, le Pays de Gex ; enfin Genève avec le Chablais sauvoyard. Ce territoire fut divisé en 9 cantons (*Pagus*). Le *Pagus Waldensis*, dont Orbe était le chef-lieu et la résidence du gouverneur de la Transjurane, comprenait la vallée de l'Orbe, de la Venoge, Lausanne et le territoire entre la Venoge et l'Aubonne. Ce canton était sans doute le moins obstrué de forêts d'entre les neuf subdivisions de la Transjurane.

C'est en 517, sous le règne de Sigismond, fils de Gondebaud, que l'on rencontre la première mention du *Pagus Waldensis*, dans une donation faite à l'abbaye de St-Maurice de quelques rentes sur des vignes dans le canton de Vaud (*Pagus Waldensis*). On a cependant quelque doute sur cette date, mais *Waldensis* se retrouve en 749, 766, 821, 839, 885, 907, 950, 960, 976, 998, 1014, 1212, avec les variantes : *Vualdensis* 929 ; *Vuauid* 884 ; *Waudus* 1185 ; *Waldus* 1263 ; *Vaut* 1270 ; *Vuaud* 1315 ; et *Vaut*,

l'économisé tant que pouvait. Se l'étai resta villhou valet, l'iré por évita lei frais dou mariadou tzi lou pétalbosson. Ye l'avai quarante ans et vequessai tot solet dein onna villhie maison. La seula tsousa que s'accordavé, étai on permis de tsasse et on tsin ; cå l'avâ la pachon de la tsasse, et l'arai veindu tanqué à son pantet por sei pay ion permis, l'impou dé son stin et dei munichons. Yallavé à la tsasse avoué dei monsuns de la vela, que l'avant cotema dé faire dei bons dinas dein les cabarets et de baré dei bons verrous de boutsi. Felet ne volhiajé jamais medzi avoué les outros, tot simplameint por ne pas dépeinsa trei francs. Ein partent de tzi li, Felet eimportavé dein son bissat, por son dinâ dou bets de saocesse, de la toma et dou pan et peindeint que ses collègues sé goberdzian, lou pourrou Felet greguottavé son pan et sei saocesses chu on trone, dein lou bou et ne s'ein portavé pas pllie mau. On dzo que Felet avai la rita veria et étai occupa à écartzi on renâ, ses gala bon temps de z'amis l'an volhui lei féré onna bouna farça. Lei ian einléléva les saocesses dé son bissat et lei ian met à la pliace douz étrons dé tsin. Lei coquins risan d'avancou dé la mena que farai Felet en veyant ça charcutéri à la novalla mouda. Justameint Felet sé trovavé ein retâ et lei compagnons l'avan dza medzi la soupa qu'etai ridou bouna avoué dei tchou et dou bacoñ, quand Felet arreve tot essocliâ à l'auberdzou.

— Eh bin ! te diné à l'auberdzou, sti dzo ?

— Bin sù, que l'au fa Felet.

— Allô, assita-té découté no ; te n'as pas obllia ta vicaille ?

— Na, que répond Felet.

— Eh bin, dépotez-té se te ne vau pas avei fini apri no.

— C'est que iai décida dé dinâ en voutra compagnie, que l'au dit Felet.

Et les crouïous camarados veyiant dza que lor farça ne volhiajé pas réussi.

— Oï, ye vu dinâ on iadzou avoué vo.

— C'est que nos ein medzi la soupa, que dirant lei lulus.

— Dza ? tota ? que démandé Felet.

— Bin sù, que disant les zautrouz, parce que l'étai destra bouna.

— C'en ne m'ébahie pas, répond Felet, coumeint avé décida de medzi avoué vo, yé volhui féré la soupa bouna et yé vitou passa à l'hottô devan lou dinâ et yé lutzi mes duvés saocesses dein la marmita, ni vu ni connu !

MÉRINE.

où la lettre *d* se retrouve toujours, sauf dans *Vaut*, où le *t* remplace le *d*.

Puisque le mot *Wald*, en ancien german, signifie : *qui règne, qui gouverne*, c'est donc le chef représentant l'autorité du roi, du prince, en un mot le bras séculier, la force qui commande et se fait obéir. Ce mot *Wald*, en ancien german, est synonyme de *patrice*, en latin, dans la Transjurane. Tous deux signifient *gouverneur*.

N'est-on pas en droit de supposer que l'un des premiers *patrices* à Orbe portait le nom de *Wald* ou de *Waldo* un peu latinisé ? Le plus ancien *patrice* à nous connu, est *Mummolus*, comte d'Auxerre, en 569, tandis que le nom de *Pagus Waldensis* avait déjà été employé en 517 ? Mais il peut y avoir un *patrice* du nom de *Wald* antérieur à *Mummolus*. Ce qui nous confirmerait dans cette supposition, c'est la présence du patrice *Waldène* en 592, que nos chroniqueurs désignent aussi sous les variantes suivantes : *Wandelene*, *Wandelin*, *Vaudelene* et *Vaudelin*, où *Vaud* dérive bien de *Wald*.

Ce qui donne encore plus de poids à cette affirmation que *Wald* et non *Welsh* ou *Welsches* est bien la racine de *Vaud* et *Vaudois*, est la dénomination de *Vaudois*, donnée aux habitants de quelques vallées en Piémont, qui descendent des seigneurs du réformateur anticipé Pierre *Waldo*, originaire du Dauphiné.

C'est à tort que Littré, dans son dictionnaire, fait